DELIBERATION N° DirA/2026/320

2.10

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20261012-342408-DE-1-1
Date de réception en préfecture le 22 octobre 2026

Suite à la convocation en date du 28 septembre 2026
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 12 OCTOBRE 2026

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michel GACEM, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Charles BEAUCHAMP donne pouvoir à Maryline LUCAS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Carole DEVOS donne pouvoir à Axelle DOERLER-DESENNE, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Monique EVRARD donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Agnès DENYS, Valérie LETARD donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Laurent PERIN donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Marie SANDRA donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Eric LAVALLEE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUFS.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Marie CHAMPAULT, Jean-Luc DARCOURT, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Eric RENAUD, Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

OBJET : Soutien à la mobilité et au partage de bonnes pratiques des services autonomie à domicile (SAD)

Publié sur le site lenord.fr le 22 octobre 2026

Vu le rapport DirA/2026/320

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer des aides à la mobilité et au partage de bonnes pratiques aux 39 Services autonomie à domicile (SAD) listés en annexe 1 ci-jointe, pour un montant total de 807 035,77 € ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions entre le Département du Nord et les structures citées dans l'annexe 1 ci-jointe, relatives à l'attribution d'une subvention pour la réalisation de leurs projets, et dont le modèle est ci-joint en annexe 2 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant, présenté en annexe 3 ci-jointe, à la convention d'attribution d'une aide aux services autonomie à domicile (SAD) au titre du soutien à la mobilité et au partage de bonnes pratiques, signée par le SAD CNOUS 59 et le Département du Nord le 24 avril 2026, afin de lui attribuer, au titre de l'axe 1 de l'appel à candidatures 2025-2026 relatif aux Fonds de soutien à la mobilité, une aide de 65 531,04 € en lieu et place de l'aide de 63 972,91 € qui lui a été initialement accordée, de lui verser l'écart de 1 558,13 € qui lui est dû suite au premier versement de 63 972,91 €, et de corriger ainsi l'erreur matérielle figurant dans la délibération n° DirA/2026/120 du 8 avril 2026.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 21.

Monsieur RINGOT est membre du bureau administratif de l'AFEJI. Il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum.

46 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement

DEPARTEMENT DU NORD - CONSEIL DEPARTEMENTAL - RF

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de l'Achat Public,

Eric LECAT